

LES AIDES *au logement*

Vous êtes locataire et vous avez des revenus modestes ?
Il existe des aides pour payer les dépenses liées à votre logement.
Informez-vous et faites valoir vos droits.

Ces aides sont recalculées tous les 3 mois sur vos ressources des 12 derniers mois pour mieux s'adapter à votre situation actuelle. Grâce à la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source, vos ressources sont communiquées automatiquement à la Caf...

Mais certaines ressources, comme les pensions alimentaires, les frais réels, les frais de tutelle, votre chiffre d'affaires comme travailleur indépendant doivent être déclarés tous les 3 mois.

Nom de l'aide	Pour qui ? Quels critères ?	Contacts/ Comment en bénéficier ?
L'Aide Personnalisée au Logement (APL)	<ul style="list-style-type: none">• Versée aux locataires d'un logement conventionné APL (comme la majorité des logements Ophéa).• Calculée selon la composition de la famille et les conditions de ressources.	Informations et simulations du montant de l'aide sur caf.fr
L'Allocation de Logement Familial (ALF)	<ul style="list-style-type: none">• Versée en raison de votre situation familiale (bénéficiaire de prestations familiales, enfants à charge...).• Calculée selon la composition de la famille et les conditions de ressources.	
L'Allocation de Logement Social (ALS)	<ul style="list-style-type: none">• Versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'APL ni à l'ALF.• Calculée selon la composition de la famille et les conditions de ressources.• Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.	

CHÔMAGE, REPRISE D'ACTIVITÉ, NAISSANCE, SÉPARATION... SIGNALEZ TOUT CHANGEMENT DE SITUATION À LA CAF POUR RECALCULER SON MONTANT AU PLUS JUSTE !

LES AIDES *au logement*

LES AIDES À L'INSTALLATION

- **L'avance Loca-pass d'Action Logement** c'est un prêt à 0%, qui se rembourse jusqu'à 36 mois, avec des mensualités de 15 € minimum. Il vous permet de payer le dépôt de garantie. Chez Ophéa, il est limité à 1 mois de loyer sans charges. Toutes les conditions sur

www.actionlogement.fr

- **Les aides au déménagement :**

La Caf peut verser une prime de déménagement dans les 6 mois qui suivent le déménagement, si vous avez au moins 3 enfants.

- **L'aide Mobili-pass**, versée par Action logement, aide les salariés d'entreprises de plus de 10 salariés, qui déménagent pour raison professionnelle.

LES AIDES EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

Des aides existent pour faire face aux difficultés de paiement de vos charges ou de vos factures d'énergies...

- Une assistante sociale de votre Centre Communal d'Action Sociale pourra vous orienter, si nécessaire, vers le **Fonds de Solidarité Logement**.

- Les fournisseurs d'énergies ont des **Tarifs de Première Nécessité** (électricité) ou des **Tarifs Spécial Solidarité** (gaz) pour les personnes en difficulté.

- **Le chèque énergie** est envoyé chaque année par l'Etat à près de 5,7 millions de ménages modestes. Si vous êtes éligible, vous le recevrez automatiquement.



En cas de difficultés, des solutions !

Si vous avez des difficultés de paiement, prévenez sans attendre votre chargé de clientèle Ophéa. Il vous aidera à trouver des solutions adaptées à votre situation. Ne laissez pas une dette s'aggraver, répondez toujours aux relances d'Ophéa, qui trouvera une solution pour vous aider.